

REDACTION & ADMINISTRATION :

ROUAZE, rue de Valenciennes, 10  
TOULOUSE, rue de la République, 10

PRIX DES ABONNEMENTS

ROUAZE-TOULOUSE  
1 an, 4 fr. 50. — Un an, 10 fr.  
Paris & départements  
1 an, 4 fr. 50. — Un an, 10 fr.

UNE JUSTICE NOUVELLE

Il vient de se fonder à Paris un comité qui s'intitule : « Comité de défense des enfants mis en arrestation ». Les promoteurs de cette œuvre de « défense » ont droit à la gratitude du public. Je leur souhaite tous les succès dont ils sont digne. Mais c'est tout un comité, car il y a une pareille œuvre à été jugé nécessaire.

Il s'agit de « défendre » les enfants mis en arrestation à Paris. De la défendre contre qui ? Contre qui ? Contre la justice. La loi, le tribunal, le juge devraient d'eux-mêmes, et spontanément, se charger de la défense de ces enfants abandonnés. Pas de loi, il faut un comité, une institution pour se mettre entre les enfants et la justice, et pour empêcher que la justice écrase ces enfants sous ses pieds.

En tête de la liste du comité, on voit les noms de MM. Henry Joly, doyen honoraire de Faculté; Georges Picot, doyen honoraire de l'Institut; Léonard Bourgeois, directeur de police; Monod, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques; Herbet, directeur de l'Administration pénitentiaire; et puis encore des magistrats, des juges d'instruction, des procureurs de la République, tous hommes de cœur et dévoués à l'œuvre d'évangélisme moral de l'enfance. C'est parfait.

Ils se sont divisés en sous-comités, chargés chacun d'une partie plus spéciale de la campagne. Ils ont un comité, on ne le trouve pas la solution de toutes les questions qui se rattachent à la défense des enfants; ils dressent toutes leurs batteries avec la plus loyale simulation.

Et l'on espère qu'au lieu, avec beaucoup d'efforts, d'argent et de vertu, M. Rouzaud parviendra à armer quelques centaines des mains de sa police; M. Baunon, procureur de la République, sera assez heureux pour en protéger quelques autres contre les assauts des procureurs et substituts, ses collègues; M. Aubépin, président du tribunal, réussira peut-être à sauver plusieurs de la contrainte judiciaire contre eux par les juges et les lois!

Admirons cette justice privée, organisée tout exprès par les mêmes hommes pour combattre les excès crânes de leur propre justice officielle, et disons que l'abîme de nos pardaides est insondable.

Il est à regrettable de voir emprunté à la colonne des faits divers de nos journaux; la portence de pain qui n'avait pas pour ces enfants une « défense » plus que celle portée. J'en citerai un autre. C'était dans les derniers grèves du Nord; j'ai vu une jeune femme, condamnée à quinze jours de prison pour avoir donné un soufflet à l'une de ses camarades.

Un soufflet de femme à une femme, c'est bien vilain; j'ai donné, ce soufflet, au nom de la solidarité ouvrière et dans une vue de charité supérieure!

Il y a pas de raison qui tienne. Le soufflet est un attentat à la personnalité humaine. Mais il n'y a pas non plus de justice qui tienne; les quinze jours de prison sont un excès que le comité de défense de MM. Aubépin et Baunon réprovoque certainement.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

Le Mouvement des Rentés

Paris, 27 mai. — La direction du mouvement général des rentés français, depuis le 1er janvier, vient de publier, comme elle le fait tous les trois mois, le relevé des achats et ventes de Rentes françaises. Résumé par compte des départements, pendant le trimestre correspondant de l'année 1889.

Le résultat de ce relevé que les achats ont été de 489 en 1889 inférieurs de 4,280,000 francs à ceux de l'exercice précédent. Les ventes de Rentes françaises ont été de 489,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs.

Quant à nos différents types de rentes, c'est le type 4 1/2 pour 100 qui continue à avoir les préférences des capitalistes dans les départements. Les achats opérés sur ce fond dépassent, en effet, sensiblement ceux des autres types, à l'exception de celui de 3 1/2 pour 100 et sur le 5 1/2 amortissable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Belfort, 27 mai. — Le président de la République, pour ne pas de nouveau exposer les troupes à la pluie, a demandé que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ de Besançon.

A Buzonville, à Clermont, à Valenciennes, à Lille, à Paris, le président a été reçu par les gens de bien. Tous les wagons étaient couverts de monde et les salutations étaient si nombreuses que les spectateurs qui s'y tenaient étaient en contact les uns avec les autres.

Les journaux de Lille ont été très intéressés par ce voyage. Ils ont publié de nombreux articles sur les spectacles qui s'y tenaient et sur les honneurs qui ont été rendus au président.

On a vu dans ce voyage une manifestation de la démocratie républicaine. Les honneurs ont été rendus au président par les gens de bien, par les gens de bien, par les gens de bien.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. — M. Antonin Frontz a offert au conseil municipal de Valenciennes un rapport verbal sur le Budget des Baux d'Alsace. Deux questions principales ont été traitées par lui : celle des bâtiments et celle des dépenses subventionnées. Quant à cette dernière, M. Frontz a dit qu'il était certain que les subventions doivent être continuées, mais il estime que le régime des cahiers de charges est défectueux, et qu'il faut procéder à la ratification parlementaire. Et ce qui concerne plus particulièrement le budget de l'Alsace, il a dit qu'il faut procéder à la ratification parlementaire.

Le Conseil municipal du Budget a réservé le vote sur le vote de M. Frontz, tenant à la suppression de la direction des bâtiments et à la réduction du nombre des inspecteurs des Baux d'Alsace. M. Frontz a répondu que la réduction des dépenses n'est pas la solution de la question.

M. Clémenceau a critiqué vivement l'indemnité de M. Frontz. Il a demandé la suspension du paiement de la subvention pour incrimination du cahier des charges. Enfin, le conseil municipal a voté la ratification de la loi de 60,000 francs pour la manufacture de Soissons et a invité le gouvernement à présenter une nouvelle organisation d'une nouvelle école technique.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

CHRONIQUE

Paris, 27 mai. — La direction du mouvement général des rentés français, depuis le 1er janvier, vient de publier, comme elle le fait tous les trois mois, le relevé des achats et ventes de Rentes françaises. Résumé par compte des départements, pendant le trimestre correspondant de l'année 1889.

Le résultat de ce relevé que les achats ont été de 489 en 1889 inférieurs de 4,280,000 francs à ceux de l'exercice précédent. Les ventes de Rentes françaises ont été de 489,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs.

Quant à nos différents types de rentes, c'est le type 4 1/2 pour 100 qui continue à avoir les préférences des capitalistes dans les départements. Les achats opérés sur ce fond dépassent, en effet, sensiblement ceux des autres types, à l'exception de celui de 3 1/2 pour 100 et sur le 5 1/2 amortissable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Belfort, 27 mai. — Le président de la République, pour ne pas de nouveau exposer les troupes à la pluie, a demandé que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ de Besançon.

A Buzonville, à Clermont, à Valenciennes, à Lille, à Paris, le président a été reçu par les gens de bien. Tous les wagons étaient couverts de monde et les salutations étaient si nombreuses que les spectateurs qui s'y tenaient étaient en contact les uns avec les autres.

Les journaux de Lille ont été très intéressés par ce voyage. Ils ont publié de nombreux articles sur les spectacles qui s'y tenaient et sur les honneurs qui ont été rendus au président.

On a vu dans ce voyage une manifestation de la démocratie républicaine. Les honneurs ont été rendus au président par les gens de bien, par les gens de bien, par les gens de bien.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. — M. Antonin Frontz a offert au conseil municipal de Valenciennes un rapport verbal sur le Budget des Baux d'Alsace. Deux questions principales ont été traitées par lui : celle des bâtiments et celle des dépenses subventionnées. Quant à cette dernière, M. Frontz a dit qu'il était certain que les subventions doivent être continuées, mais il estime que le régime des cahiers de charges est défectueux, et qu'il faut procéder à la ratification parlementaire. Et ce qui concerne plus particulièrement le budget de l'Alsace, il a dit qu'il faut procéder à la ratification parlementaire.

Le Conseil municipal du Budget a réservé le vote sur le vote de M. Frontz, tenant à la suppression de la direction des bâtiments et à la réduction du nombre des inspecteurs des Baux d'Alsace. M. Frontz a répondu que la réduction des dépenses n'est pas la solution de la question.

M. Clémenceau a critiqué vivement l'indemnité de M. Frontz. Il a demandé la suspension du paiement de la subvention pour incrimination du cahier des charges. Enfin, le conseil municipal a voté la ratification de la loi de 60,000 francs pour la manufacture de Soissons et a invité le gouvernement à présenter une nouvelle organisation d'une nouvelle école technique.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

CHRONIQUE

Paris, 27 mai. — La direction du mouvement général des rentés français, depuis le 1er janvier, vient de publier, comme elle le fait tous les trois mois, le relevé des achats et ventes de Rentes françaises. Résumé par compte des départements, pendant le trimestre correspondant de l'année 1889.

Le résultat de ce relevé que les achats ont été de 489 en 1889 inférieurs de 4,280,000 francs à ceux de l'exercice précédent. Les ventes de Rentes françaises ont été de 489,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs.

Quant à nos différents types de rentes, c'est le type 4 1/2 pour 100 qui continue à avoir les préférences des capitalistes dans les départements. Les achats opérés sur ce fond dépassent, en effet, sensiblement ceux des autres types, à l'exception de celui de 3 1/2 pour 100 et sur le 5 1/2 amortissable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Belfort, 27 mai. — Le président de la République, pour ne pas de nouveau exposer les troupes à la pluie, a demandé que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ de Besançon.

A Buzonville, à Clermont, à Valenciennes, à Lille, à Paris, le président a été reçu par les gens de bien. Tous les wagons étaient couverts de monde et les salutations étaient si nombreuses que les spectateurs qui s'y tenaient étaient en contact les uns avec les autres.

Les journaux de Lille ont été très intéressés par ce voyage. Ils ont publié de nombreux articles sur les spectacles qui s'y tenaient et sur les honneurs qui ont été rendus au président.

On a vu dans ce voyage une manifestation de la démocratie républicaine. Les honneurs ont été rendus au président par les gens de bien, par les gens de bien, par les gens de bien.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. — M. Antonin Frontz a offert au conseil municipal de Valenciennes un rapport verbal sur le Budget des Baux d'Alsace. Deux questions principales ont été traitées par lui : celle des bâtiments et celle des dépenses subventionnées. Quant à cette dernière, M. Frontz a dit qu'il était certain que les subventions doivent être continuées, mais il estime que le régime des cahiers de charges est défectueux, et qu'il faut procéder à la ratification parlementaire. Et ce qui concerne plus particulièrement le budget de l'Alsace, il a dit qu'il faut procéder à la ratification parlementaire.

Le Conseil municipal du Budget a réservé le vote sur le vote de M. Frontz, tenant à la suppression de la direction des bâtiments et à la réduction du nombre des inspecteurs des Baux d'Alsace. M. Frontz a répondu que la réduction des dépenses n'est pas la solution de la question.

M. Clémenceau a critiqué vivement l'indemnité de M. Frontz. Il a demandé la suspension du paiement de la subvention pour incrimination du cahier des charges. Enfin, le conseil municipal a voté la ratification de la loi de 60,000 francs pour la manufacture de Soissons et a invité le gouvernement à présenter une nouvelle organisation d'une nouvelle école technique.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

CHRONIQUE

Paris, 27 mai. — La direction du mouvement général des rentés français, depuis le 1er janvier, vient de publier, comme elle le fait tous les trois mois, le relevé des achats et ventes de Rentes françaises. Résumé par compte des départements, pendant le trimestre correspondant de l'année 1889.

Le résultat de ce relevé que les achats ont été de 489 en 1889 inférieurs de 4,280,000 francs à ceux de l'exercice précédent. Les ventes de Rentes françaises ont été de 489,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs.

Quant à nos différents types de rentes, c'est le type 4 1/2 pour 100 qui continue à avoir les préférences des capitalistes dans les départements. Les achats opérés sur ce fond dépassent, en effet, sensiblement ceux des autres types, à l'exception de celui de 3 1/2 pour 100 et sur le 5 1/2 amortissable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Belfort, 27 mai. — Le président de la République, pour ne pas de nouveau exposer les troupes à la pluie, a demandé que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ de Besançon.

A Buzonville, à Clermont, à Valenciennes, à Lille, à Paris, le président a été reçu par les gens de bien. Tous les wagons étaient couverts de monde et les salutations étaient si nombreuses que les spectateurs qui s'y tenaient étaient en contact les uns avec les autres.

Les journaux de Lille ont été très intéressés par ce voyage. Ils ont publié de nombreux articles sur les spectacles qui s'y tenaient et sur les honneurs qui ont été rendus au président.

On a vu dans ce voyage une manifestation de la démocratie républicaine. Les honneurs ont été rendus au président par les gens de bien, par les gens de bien, par les gens de bien.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. — M. Antonin Frontz a offert au conseil municipal de Valenciennes un rapport verbal sur le Budget des Baux d'Alsace. Deux questions principales ont été traitées par lui : celle des bâtiments et celle des dépenses subventionnées. Quant à cette dernière, M. Frontz a dit qu'il était certain que les subventions doivent être continuées, mais il estime que le régime des cahiers de charges est défectueux, et qu'il faut procéder à la ratification parlementaire. Et ce qui concerne plus particulièrement le budget de l'Alsace, il a dit qu'il faut procéder à la ratification parlementaire.

Le Conseil municipal du Budget a réservé le vote sur le vote de M. Frontz, tenant à la suppression de la direction des bâtiments et à la réduction du nombre des inspecteurs des Baux d'Alsace. M. Frontz a répondu que la réduction des dépenses n'est pas la solution de la question.

M. Clémenceau a critiqué vivement l'indemnité de M. Frontz. Il a demandé la suspension du paiement de la subvention pour incrimination du cahier des charges. Enfin, le conseil municipal a voté la ratification de la loi de 60,000 francs pour la manufacture de Soissons et a invité le gouvernement à présenter une nouvelle organisation d'une nouvelle école technique.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

CHRONIQUE

Paris, 27 mai. — La direction du mouvement général des rentés français, depuis le 1er janvier, vient de publier, comme elle le fait tous les trois mois, le relevé des achats et ventes de Rentes françaises. Résumé par compte des départements, pendant le trimestre correspondant de l'année 1889.

Le résultat de ce relevé que les achats ont été de 489 en 1889 inférieurs de 4,280,000 francs à ceux de l'exercice précédent. Les ventes de Rentes françaises ont été de 489,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs, c'est-à-dire de 4,280,000 francs.

Quant à nos différents types de rentes, c'est le type 4 1/2 pour 100 qui continue à avoir les préférences des capitalistes dans les départements. Les achats opérés sur ce fond dépassent, en effet, sensiblement ceux des autres types, à l'exception de celui de 3 1/2 pour 100 et sur le 5 1/2 amortissable.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Belfort, 27 mai. — Le président de la République, pour ne pas de nouveau exposer les troupes à la pluie, a demandé que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus à son départ de Besançon.

A Buzonville, à Clermont, à Valenciennes, à Lille, à Paris, le président a été reçu par les gens de bien. Tous les wagons étaient couverts de monde et les salutations étaient si nombreuses que les spectateurs qui s'y tenaient étaient en contact les uns avec les autres.

Les journaux de Lille ont été très intéressés par ce voyage. Ils ont publié de nombreux articles sur les spectacles qui s'y tenaient et sur les honneurs qui ont été rendus au président.

On a vu dans ce voyage une manifestation de la démocratie républicaine. Les honneurs ont été rendus au président par les gens de bien, par les gens de bien, par les gens de bien.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. — M. Antonin Frontz a offert au conseil municipal de Valenciennes un rapport verbal sur le Budget des Baux d'Alsace. Deux questions principales ont été traitées par lui : celle des bâtiments et celle des dépenses subventionnées. Quant à cette dernière, M. Frontz a dit qu'il était certain que les subventions doivent être continuées, mais il estime que le régime des cahiers de charges est défectueux, et qu'il faut procéder à la ratification parlementaire. Et ce qui concerne plus particulièrement le budget de l'Alsace, il a dit qu'il faut procéder à la ratification parlementaire.

Le Conseil municipal du Budget a réservé le vote sur le vote de M. Frontz, tenant à la suppression de la direction des bâtiments et à la réduction du nombre des inspecteurs des Baux d'Alsace. M. Frontz a répondu que la réduction des dépenses n'est pas la solution de la question.

M. Clémenceau a critiqué vivement l'indemnité de M. Frontz. Il a demandé la suspension du paiement de la subvention pour incrimination du cahier des charges. Enfin, le conseil municipal a voté la ratification de la loi de 60,000 francs pour la manufacture de Soissons et a invité le gouvernement à présenter une nouvelle organisation d'une nouvelle école technique.

Le projet de loi de M. Bérenger et le comité fondé par des magistrats et par des juristes ont pour but de défendre les enfants mis en état d'arrestation à Paris sous deux signes de la révolution qui s'accomplit dans l'état, c'est-à-dire dans l'état de conscience et de justice.

Peut-être arrivera-t-il un jour que les juges ne considéreront pas qu'il est possible de leur devoir lorsqu'ils auront appliqué

LE MÉDECIN

Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule. Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il. — Je ne sais pas. — Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

LE MÉDECIN

Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule. Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il. — Je ne sais pas. — Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

LE MÉDECIN

Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule. Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il. — Je ne sais pas. — Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

LE MÉDECIN

Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule. Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il. — Je ne sais pas. — Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

LE MÉDECIN

Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule. Il dit ces quelques mots à voix basse, de façon à être entendu que d'elle seule.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il. — Je ne sais pas. — Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.

— Tu n'as pas entendu mon nom ? — On n'a pas nommé devant moi.